



Déclaration de conformité



selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE
(Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014)

(Traduction de la déclaration de conformité UE originale)

Vannes de régulation	2
Robinets à soupape d'arrêt	4
Vannes papillon	6
Soupapes de sûreté	8
Robinets d'équilibrage.....	9
Régulateurs autonomes.....	10
Clapets anti-retour.....	15
Filtres	16
Vannes à segment sphérique	17

Déclaration du fabricant

selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3

(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Vannes de régulation	19
Robinets à soupape d'arrêt	20
Vannes papillon	22
Robinets d'équilibrage	23
Régulateurs autonomes.....	24
Clapets anti-retour	27
Filtres	28
Vannes à segment sphérique	29



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec la directive européenne des équipements sous pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci et à l'évaluation des risques selon la directive CE relative aux machines.

Description de produits:

Vanne de régulation à passage droit et à passage trois voies ARI-STEVI®							Tableau 1		
Vanne de régulation pour chauffage ARI-STEVI®H									
Robinet d'extraction ARI-STEVI®BBD									
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées		
405	PN 16-40	32-500	1	H	6	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1*	1, 2, 6, 16		
415	PN 40	40-50	2		7				
422	PN 16-40	200-250	1		6				
423		200-300							
425		300-500							
426									
440		32-250							
440 ANSI		Class 300							
441	PN 16-40	32-250							
445		32-250							
446		32-100							
448		32-100							
448 ANSI	Class 150	1 1/4"-4"							
449	PN 16-40	32-100							
449 ANSI	Class 150	1 1/4"-4"							
450	PN 16-40	32-150							
451									
452	PN 25	65-150							
453	PN 40	32-100							
460		32-500							
462	PN 16-40	200-250							
463		200-300							
470	PN 16-160	32-150							
470 ANSI	Class 150-300	1 1/4"-8"							
	Class 600	1 1/4"-6"							
471	PN 16-40	32-150							
471 ANSI	Class 150-300	1 1/4"-8"							
480	PN 16-25	32-100							
483									
485	PN 16	65-250		2		7			
486		65-150							

Note: Produits soumis à l'article 4, section 3 de la directive des équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) qui ne portent pas de marquage CE.

1) DIN EN 12516

2) AD 2000 fiche techn. A4 (tous sauf EN-JL1040)

6) DIN EN 60534-1

16) DIN EN 16668

*Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:

**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:

0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023

i. v. D. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Traduction de la Déclaration originale d'incorporation de quasi-machines

selon directive CE 2006/42/CE (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006)



Dans le Tableau 1 pour les produits listés:

Le fabricant ARI-Armaturen GmbH & Co. KG déclare par la présente que les produits mentionnés ci-dessous répondent aux exigences de base de la **directive CE relative aux machines (2006/42/CE)**:

Annexe I, paragraphes 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5, 1.2.1, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.4, 1.3.7, 1.3.9, 1.5.1, 1.5.3, 1.5.4, 1.5.5, 1.5.6, 1.5.7, 1.5.15, 1.6.1, 1.7.1, 1.7.2, 1.7.3, 1.7.4

Les normes harmonisées si-après ont été appliquées:

EN ISO 12100: 2010

ARI-produits sont conçus pour être installés avec actionneurs électrique, pneumatique et hydraulique. La mise en service n'est autorisée qu'après garantie que la machine finale dans laquelle les ARI-produits sont incorporés est conforme aux dispositions pertinentes à la directive CE relative aux machines 2006/42/EC (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006).

Sur demande des autorités nationales compétentes, le fabricant s'engage à transmettre par voie électronique les documents relatifs aux quasi machines. La documentation spécifique technique pertinente pour la machine a été établie selon annexe VII partie B.

Mandataire pour la documentation

Dieter Richter

ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par le fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014)
(Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec la directive européenne des équipements sous pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci et à l'évaluation des risques selon la directive CE relative aux machines.

Description de produits:

Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées
Robinet à soupape à presse-étoupe ARI-STOBU® / ARI-STOBU®017							
Robinet à soupape d'arrêt à soufflet ARI-FABA®-Plus / -Supra / -LA							
Robinet à soupape d'arrêt sans entretien ARI-EURO-WEDI®							
005	PN 16-40	32-300	1	H	6	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1	1, 2, 16
	PN 63-160	32-100					
006	PN 16-40	32-500					
	PN 63-160	32-100					
007		32-500					
009	PN 16-40	32-200					
017		32-250					
040	PN 25-40	32-300					
041	Class 150-300	1 1/2"-10"					
044	PN 25-40	32-500					
046	PN 16-40	32-400					
047	PN 16-40	32-300					
049	Class 300	1 1/4"-2"					
066	PN 25-40	32-300					
067		32-300					
068	PN 40	200-300					
069	PN 16-40	32-200					
070							
071	PN 6-16	32-200					
072							
073							
076	PN 16	32-50					
078							
140	PN 40	32-500					
	PN 63-160	32-100					
141	Class 150-300	1 1/2"-10"					
146	PN 25-40	32-500					
	PN 63-160	32-100					
147	PN 25-40	32-300					
149	Class 300	1 1/4"-2"					
166	PN 40	32-300					
169	PN 25-40	32-200					
306	PN 16-40	32-500					
005	PN 16-40	32-300	1	H	6	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1	1, 2, 16

Note: Les produits ≤DN25 rentrent dans la directive des équipements sous pression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

16) DIN EN 16668

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:

**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:

0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023

i. v. D. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



**Traduction de la Déclaration originale d'incorporation
de quasi-machines**

selon directive CE 2006/42/CE (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006)



Dans le Tableau 2 pour les produits listés type 005/006 avec actionneurs électrique, pneumatique et type 140/141/146/147/149/166/169 avec actionneurs pneumatique:

Le fabricant ARI-Armaturen GmbH & Co. KG déclare par la présente que les produits mentionnés ci-dessous répondent aux exigences de base de la **directive CE relative aux machines (2006/42/CE)**:

Annexe I, paragraphes 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5, 1.2.1, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.4, 1.3.7, 1.3.9, 1.5.1, 1.5.3, 1.5.4, 1.5.5, 1.5.6, 1.5.7, 1.5.15, 1.6.1, 1.7.1, 1.7.2, 1.7.3, 1.7.4

Les normes harmonisées si-après ont été appliquées:

EN ISO 12100: 2010

ARI-produits sont conçus pour être installés avec actionneurs électrique, pneumatique et hydraulique. La mise en service n'est autorisée qu'après garantie que la machine finale dans laquelle les ARI-produits sont incorporés est conforme aux dispositions pertinentes à la directive CE relative aux machines 2006/42/EC (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006).

Sur demande des autorités nationales compétentes, le fabricant s'engage à transmettre par voie électronique les documents relatifs aux quasi machines. La documentation spécifique technique pertinente pour la machine a été établie selon annexe VII partie B.

Mandataire pour la documentation:

Dieter Richter

ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec la directive européenne des équipements sous pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci et à l'évaluation des risques selon la directive CE relative aux machines.

Description de produits:

Vanne papillon ARI-ZESA® / -GESA® / -ZESA®EA / -GESA®EA Vanne papillon ARI-ZIVA®Z / -ZIVA®G Vanne papillon ARI-ZETRIX® / ARI-ZETRIX®-DBB Vanne papillon hautes performances ARI-ZEDOX®							Tableau 3
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées
012	PN 6-16	32-600	1	H	6	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1	1
013	PN 10-16						
014	PN 6-16						
015	PN 10-16						
016	PN 10-40	80-600					
	PN 6-40	700-1200					
016 ANSI	Class 150-300	3"-48"					
018	PN 10-40	80-600					
	PN 63	80-400					
	PN 100						
018 ANSI	Class 150-300	3"-24"					
	Class 600						
019	PN 6-40	80-800					
	PN 63	80-600					
	PN 100	80-400					
019 ANSI	Class 150-300	3"-32"					
	Class 600	3"-24"					
016-DBB	PN 6-40	150-400					
018-DBB	PN 6-100	150-400					
019-DBB	PN 6-40	150-400					
120	PN 10-25	80-800					
	PN 40	80-200					
120 ANSI	Class 150-300	3"-8"					
121	PN 6-25	200-1600					
121 ANSI	Class 150	8"-64"					
122	PN 6-25	200-1200					
122 ANSI	Class 150	8"-48"					
123	PN 10-25	80-800					
	PN 40	80-200					
123 ANSI	Class 150-300	3"-8"					

Note: Les produits ≤DN25 rentrent dans la directive des équipements sous pression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

16) DIN EN 16668

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:

**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:

0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 17.04.2024

(Tebbenhoff, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Traduction de la Déclaration originale d'incorporation de quasi-machines

selon directive CE 2006/42/CE (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006)



Dans le Tableau 3 pour les produits listés avec actionneurs électrique, pneumatique et hydraulique:

Le fabricant ARI-Armaturen GmbH & Co. KG déclare par la présente que les produits mentionnés ci-dessous répondent aux exigences de base de la **directive CE relative aux machines (2006/42/CE)**:

Annexe I, paragraphes 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5, 1.2.1, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.4, 1.3.7, 1.3.9, 1.5.1, 1.5.3, 1.5.4, 1.5.5, 1.5.6, 1.5.7, 1.5.15, 1.6.1, 1.7.1, 1.7.2, 1.7.3, 1.7.4

Les normes harmonisées si-après ont été appliquées:

EN ISO 12100: 2010

ARI-produits sont conçus pour être installés avec actionneurs électrique, pneumatique et hydraulique. La mise en service n'est autorisée qu'après garantie que la machine finale dans laquelle les ARI-produits sont incorporés est conforme aux dispositions pertinentes à la directive CE relative aux machines 2006/42/EC (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006).

Sur demande des autorités nationales compétentes, le fabricant s'engage à transmettre par voie électronique les documents relatifs aux quasi machines. La documentation spécifique technique pertinente pour la machine a été établie selon annexe VII partie B.

Mandataire pour la documentation:

Olaf Tebbenhoff

ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock

Schloß Holte-Stukenbrock, 17.04.2024

(Tebbenhoff, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par le fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec la directive européenne des équipements sous-pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci.

Description de produits:

Soupape de sûreté ARI-SAFE / -SN / -P / -TC / -TCP / TCS							Tableau 4	
Soupape de sûreté ARI-REYCO® R-Series (Full Nozzle)								
Soupape de sûreté ARI-REYCO® RL-Series (Full Nozzle)								
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées	
901	PN 16-40	15-250	1	H1	--	0525-PED-DE-50003/2-Mod-H1-1	1, 2, 3, 4, 9, 10, 11	
902	Class 150-300	1"-6"						
903	PN 16-40	20-150	2				1, 2, 7, 9, 10, 12	
904	PN 16							
911	PN 16-40	15-250	1				1, 2, 3, 4, 9, 10, 11	
912	Class 150-300	1"-6"						
921	PN 16-40	15-150						
922								
923								
924								
941	PN 40						2	1, 2, 7, 9, 10, 12
942								
943								
945								
946	PN 100	15-25	1					1, 2, 3, 9, 10, 11
951								
952								
953								
961								
962	Class 150-2500 PN 16-400	1"-8" 25-200	1, 2					4, 9, 13
971								
973								
974								
966	Class 150-2500 PN 16-400	1/2"-2" 15-50			4			
968								
969								

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

4) ASME Code (Sec. XIII) / ASME Code (Sec. II)

10) VdTÜV 100

13) API 526

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

7) DIN EN 12828

11) TRD 421

3) AD 2000 fiche techn. A2

9) DIN EN ISO 4126-1

12) TRD 721

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:

**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:

0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 03.07.2024

(Tebbenhoff, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec la directive européenne des équipements sous pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci.

Description de produits:

Robinet d'équilibrage ARI-ASTRA® / ASTRA®-Plus							Tableau 5
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées
020	PN 16	32-200	1	H	6	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1	1, 2
042		32-500					
Note: Les produits ≤DN25 rentrent dans la directive des équipements sous pression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.							

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn A4 (Tous sauf EN-JL1040)

Vanne de limitation de débit ARI-ASTRA® D							Tableau 6
Vanne de régulation à équilibrage dynamique ARI-ASTRA® DC							
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées
021	PN 16	350-800	2	A	9	--	5
	PN 25	250-600					
022	PN 16	65-150	2	A	7	--	5
	PN 25	50-125					

5) EN 1092-2

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:
**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:
0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023


.....
(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014)
(Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec le directive européenne des équipements sous-pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci.

Description de produits:

Robinet de décharge ARI-PRESO®							Tableau 7
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées
753	PN 16	32-100	1	H	6	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1	1, 2, 16
Note: Les produits ≤DN25 rentrent dans la directive des équipements sous pression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.							

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

16) DIN EN 16668

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:
**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:
0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023

i. v. d. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014)
(Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec le directive européenne des équipements sous-pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci et à l'évaluation des risques selon la directive CE relative aux machines.

Description de produits:

Détendeur ARI-PREDU®							Tableau 8					
Déverseur ARI-PREDEX®												
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées					
701	PN 16	65-150	2	H	7	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1	1, 2, 6, 16					
	PN 25	50-150										
	PN 40	40-150										
701 ANSI	Class 150	2"-6"										
	Class 300	1 1/2"-6"										
705	PN 16	65-150										
	PN 25	50-150										
	PN 40	40-150										
705 ANSI	Class 150	2"-6"										
	Class 300	1 1/2"-6"										
Note: Produits soumis à l'article 4, section 3 de la directive des équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) qui ne portent pas de marquage CE.												

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

6) DIN EN 60534-1

16) DIN EN 16668

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:
**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:
0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023

i. v. d. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



**Traduction de la Déclaration originale d'incorporation
de quasi-machines**

selon directive CE 2006/42/CE (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006)



Dans le Tableau 8 pour les produits listés:

Le fabricant ARI-Armaturen GmbH & Co. KG déclare par la présente que les produits mentionnés ci-dessous répondent aux exigences de base de la **directive CE relative aux machines (2006/42/CE)**:

Annexe I, paragraphes 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.7, 1.3.8, 1.5.4, 1.5.8, 1.7.1, 1.7.3, 1.7.4

Les normes harmonisées si-après ont été appliquées:

EN ISO 12100: 2010

La mise en service n'est autorisée qu'après garantie que la machine finale dans laquelle les ARI-produits sont incorporés est conforme aux dispositions pertinentes à la directive CE relative aux machines 2006/42/EC (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006).

Sur demande des autorités nationales compétentes, le fabricant s'engage à transmettre par voie électronique les documents relatifs aux quasi machines. La documentation spécifique technique pertinente pour la machine a été établie selon annexe VII partie B.

Mandataire pour la documentation:

Dieter Richter

ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**AWH Armaturenwerk Halle GmbH,
Turmstraße 118, D-06110 Halle/Saale**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec la directive européenne des équipements sous pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci et à l'évaluation des risques selon la directive CE relative aux machines.

Description de produits:

Vanne de régulation thermostatique ARI-TEMPTROL®							Tableau 9	
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées	
771	PN 16-25	32-100	1	A2	6 / 1	00901510529	1, 2, 8, 16	
	PN 40	32-65						
	PN 40	1 1/2"-2"						
772	PN 16-25	32-100						
	PN 40	32-65						
	PN 40	1 1/2"-2"						
773	PN 16-25	32-100						
	PN 40	32-65						
774	PN 16-25	32-100						
	PN 40	32-65						
775	PN 16-25	32-100						
	PN 40	32-65						
771	PN 40	80-100			B+D			3100/2427/18 00901510323
772								
773								
774								
775								
Note: Les produits ≤DN25 rentrent dans la directive des équipements sous pression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.								

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

8) DIN EN 14597

16) DIN EN 16668

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:
TÜV Thüringen e.V.
Melchendorfer Str. 64, D-99096 Erfurt

No. de l'organisme notifié:
0090

Halle/Saale, 26.07.2023


(Brechmann, gérant)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Traduction de la Déclaration originale d'incorporation de quasi-machines

selon directive CE 2006/42/CE (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006)



Dans le Tableau 9 pour les produits listés:

Le fabricant ARI-Armaturen GmbH & Co. KG déclare par la présente que les produits mentionnés ci-dessous répondent aux exigences de base de la **directive CE relative aux machines (2006/42/CE)**:

Annexe I, paragraphes 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.7, 1.3.8, 1.5.4, 1.5.8, 1.7.1, 1.7.3, 1.7.4

Les normes harmonisées si-après ont été appliquées:

EN ISO 12100: 2010

La mise en service n'est autorisée qu'après garantie que la machine finale dans laquelle les ARI-produits sont incorporés est conforme aux dispositions pertinentes à la directive CE relative aux machines 2006/42/EC (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006).

Sur demande des autorités nationales compétentes, le fabricant s'engage à transmettre par voie électronique les documents relatifs aux quasi machines. La documentation spécifique technique pertinente pour la machine a été établie selon annexe VII partie B.

Mandataire pour la documentation:

Dieter Richter

ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock

Halle/Saale, 26.07.2023


.....
(Brechmann, gérant)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec la directive européenne des équipements sous pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci.

Description de produits:

Clapet anti-retour ARI-CHECKO [®] V / CHECKO [®] D							Tableau 10
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées
001	PN 40	32-100	1	H	6	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1	1, 2, 16
003	PN 6-40	32-500					
	PN 63-160	32-100					
004	PN 16-40	32-500					
030	PN 40	32-300					
	PN 63-160	32-100					
039	PN 40	32-200					
063		32-250					
303	PN 16-40	32-500					
304							

Note: Les produits ≤DN25 rentrent dans la directive des équipements sous pression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

16) DIN EN 16668

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:
**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:
0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023

i. v. d. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014)
(Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec la directive européenne des équipements sous pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci.

Description de produits:

ARI-Filtre							Tableau 11
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées
050	PN 6-40	32-500	1	H	6	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1	1, 2, 16
	PN 63-160	32-100					
059	PN 16-40	32-200					
080	PN 40	32-300					
	PN 63-160	32-100					
Note: Les produits \leq DN25 rentrent dans la directive des équipements sous pression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.							

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:
**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:
0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 22.11.2023

i. v. d. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration de conformité selon la directive de équipements sous pression 2014/68/UE (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014)
(Traduction de la déclaration de conformité UE originale)



Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que les produits listés ci-dessous sont en conformité avec le directive européenne des équipements sous-pression et répondent aux impositions de sécurité de celle-ci et à l'évaluation des risques selon la directive CE relative aux machines.

Description de produits:

Vanne à segment sphérique ARI-PALTRA®-V							Tableau 12
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Module	Diagramme	Certificat-No.	Normes appliquées
501	PN 16	150-200	1	H	6	0525-PED-DE-50003-Mod-H-1	1
	PN 40	32-100					
502	PN 10-16	32-300					
Note: Les produits ≤DN25 rentrent dans la directive des équipements sous pression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.							

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

Nom de l'octroi de licences, la surveillance, l'organisme notifié:
**LRQA Deutschland GmbH,
Curienstraße 1, D-20095 Hamburg**

No. de l'organisme notifié:
0525

Schloß Holte-Stukenbrock, 12.02.2024

(Tebbenhoff, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Traduction de la Déclaration originale d'incorporation de quasi-machines

selon directive CE 2006/42/CE (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006)



Dans le Tableau 12 pour les produits listés avec actionneurs électrique, pneumatique et hydraulique:

Le fabricant ARI-Armaturen GmbH & Co. KG déclare par la présente que les produits mentionnés ci-dessous répondent aux exigences de base de la **directive CE relative aux machines (2006/42/CE)**:

Annexe I, paragraphes 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5, 1.2.1, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.4, 1.3.7, 1.3.9, 1.5.1, 1.5.3, 1.5.4, 1.5.5, 1.5.6, 1.5.7, 1.5.15, 1.6.1, 1.7.1, 1.7.2, 1.7.3, 1.7.4

Les normes harmonisées si-après ont été appliquées:

EN ISO 12100: 2010

ARI-produits sont conçus pour être installés avec actionneurs électrique, pneumatique et hydraulique. La mise en service n'est autorisée qu'après garantie que la machine finale dans laquelle les ARI-produits sont incorporés est conforme aux dispositions pertinentes à la directive CE relative aux machines 2006/42/EC (Journal officiel de l'UE L 157/24 du 9 juin 2006).

Sur demande des autorités nationales compétentes, le fabricant s'engage à transmettre par voie électronique les documents relatifs aux quasi machines. La documentation spécifique technique pertinente pour la machine a été établie selon annexe VII partie B.

Mandataire pour la documentation:

Olaf Tebbenhoff

ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock

Schloß Holte-Stukenbrock, 12.02.2024

(Tebbenhoff, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par le fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Vanne de régulation à passage droit et à passage trois voies ARI-STEVI®						Tableau 13
Vanne de régulation pour chauffage ARI-STEVI®H						
Robinet d'extraction ARI-STEVI®BBD						
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées	
405	PN 16-40	15-25	1	6	1, 2, 6, 16	
415	PN 40	25-32	2	7		
440	PN 16-40	15-25	1	6		
440 ANSI	Class 300	1/2"-1"				
441	PN 16-40	15-25				
445						
446						
448						
448 ANSI	Class 150	1/2"-1"				
449 ANSI						
449	PN 16-40	15-25				
450						
451	PN 40	25				
453						
460	PN 16-40	15-25				
470	PN 16-160	15-25				
470 ANSI	Class 150-300	1/2"-1"				
	Class 600	1"				
471	PN 16-40	15-25				
471 ANSI	Class 150-300	1/2" - 1"				
480	PN 16-25	15-25	2	7		
483						
485						
486						
485						
486						
487	PN 16	15-50				
488						
491						
492						
485	PN 6	15-100	2	7	1, 6	
486						
485						
486						
487						
488						
491						
492						

1) DIN EN 12516

2) AD 2000 fiche techn. A4 (tous sauf EN-JL1040)

6) DIN EN 60534-1

16) DIN EN 16668

Schloß Holte-Stukenbrock, 26.07.2023

i. v. D. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Robinet à soupape à presse-étoupe ARI-STOBU® / ARI-STOBU®017						Tableau 14
Robinet à soupape d'arrêt à soufflet ARI-FABA®-Plus / -Supra / -LA						
Robinet à soupape d'arrêt sans entretien ARI-EURO-WEDI®						
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées	
005/006	PN 16-40	10-25	1	6	1, 2, 16	
005/006	PN 63-160	15-25				
007	PN 16-40	15-25				
017						
040	PN 25-40	15-25				
041	Class 150-300	1/2" - 1"				
044	PN 25-40	15-25				
046	PN 16-40					
047						
049	Class 300	1/2" - 1"				
066	PN 25-40	15-25				
067	PN 40					
069	PN 16-40					
070	PN 6-16	15-25				
071						
072						
073						
076					PN 16	
078						
140	PN 40-160	15-25				
141	Class 150-300	1/2" - 1"				
146	PN 25-160	15-25				
147	PN 25-40	15-25				
149	Class 300	1/2" - 1"				
166	PN 40	15-25				
169	PN 25-40					
306	PN 16-40					
307						

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

16) DIN EN 16668

Schloß Holte-Stukenbrock, 26.07.2023

A. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**AWH Armaturenwerk Halle GmbH,
Turmstraße 118, D-06110 Halle/Saale**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Robinet à soupape d'arrêt avec presse-étoupe 6A1						Tableau 15
Robinet à soupape d'arrêt à soufflet 6A2						
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Matériau Corps/Couvercle	Normes appliquées
6A1	PN 40	15-25	2	7	1.0460, 1.4541	1, 2, 16
	Class 150-300	1/2" - 1"			SA105, SA182F321	4, 14, 16
6A2	PN 40-63	15-25	1	6	1.0460, 1.4541	1, 2, 16
	Class 150-300	1/2" - 1"			SA105, SA182F321	4, 14, 16

1) DIN EN 12516 / DIN 3840
14) ASME B16.34

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)
16) DIN EN 16668

4) ASME Code (Sec. VIII) / ASME Code (Sec. II)

Halle/Saale, 26.07.2023


.....
(Brechmann, gérant)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par le fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Vanne papillon ARI-ZESA® / -GESA® / -ZESA®EA / -GESA®EA					Tableau 16
Vanne papillon ARI-ZIVA®Z / -ZIVA®G					
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées
012	PN 6-16	20/25	1	6	1
013					
014					
015					

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

Schloß Holte-Stukenbrock, 26.07.2023

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par le fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Robinet d'équilibrage ARI-ASTRA® / ASTRA®-Plus						Tableau 17
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées	
020	PN 16	15-25	1	6	1, 2	
042						

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

Vanne de limitation de débit ARI-ASTRA® D				Tableau 18	
Vanne de régulation à équilibrage dynamique ASTRA® DC					
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Les produits entrent dans la directive des équipements sous-pression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.		
021	PN 16	100-300			
	PN 25	50-200			
022	PN 16	50			

Schloß Holte-Stukenbrock, 26.07.2023

i. v. d. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par le fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Robinet de décharge ARI-PRESO®					Tableau 19
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées
753	PN 16	15-25	1	6	1, 2, 16

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

16) DIN EN 16668

Schloß Holte-Stukenbrock, 26.07.2023

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par le fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Détendeur ARI-PREDU®					Tableau 20
Déverseur ARI-PREDEX®					
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées
701	PN 16	15-50	2	7	1, 2, 6, 16
	PN 25	15-40			
	PN 40	15-32			
701 ANSI	Class 150	1" - 1 1/2"			
	Class 300	1"			
705	PN 16	15-50			
	PN 25	15-40			
	PN 40	15-32			
705 ANSI	Class 150	1" - 1 1/2"			
	Class 300	1"			

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL 1040)

6) DIN EN 60534-1

16) DIN EN 16668

Schloß Holte-Stukenbrock, 26.07.2023

i. v. D. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3

(Traduction de la déclaration originale du fabricant)



Nous déclarons:

AWH Armaturenwerk Halle GmbH,
Turmstraße 118, D-06110 Halle/Saale

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Vanne de régulation thermostatique ARI-TEMPTROL®					Tableau 21
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées
771	PN 16-40	15-25	1	6 / 1	1, 2, 8, 16
	PN 40	1/2"-1"			
772	PN 16-40	15-25			
	PN 40	1/2"-1"			
773	PN 16-40	15-25			
774	PN 16-40	15-25			
775	PN 16-40	15-25			
771	PN16	1/2"-2"			
773					
775					

Utilisé avec régulateur / contrôleur / dispositif de réglage manuel / doigt de gant

Type	
9900386011 à 990038361	Les produits entrent dans la directive des équipements souspression 2014/68/EU (Journal officiel de l'UE L 189/164 du 27 juin 2014) (article 4, paragraphe 3) et ne nécessite pas de marquage CE.
9900387461 à 9900387601	
9900387611 à 9900387961	
990038600Z21 à 990038600Z36	
9900390011 / 9900390015	

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

8) DIN EN 14597

16) DIN EN 16668

Halle/Saale, 26.07.2023


(Brechmann, gérant)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Clapet anti-retour ARI-CHECKO®V / CHECKO®D					Tableau 22
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées
001	PN 6-40	15-25	1	6	1, 2, 16
003					
003	PN 63-160	10-25			
004	PN 6-40	15-25			
030					
030	PN 63-160	10-25			
039	PN 6-40	15-25			
063					
303					
304					

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

16) DIN EN 16668

Schloß Holte-Stukenbrock, 26.07.2023


.....
(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par la fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

ARI-Filtre					Tableau 23
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées
050	PN 6-40	15-25	1	6	1, 2, 16
050	PN 63-160	10-25			
080	PN 6-40	15-25			
080	PN 63-160	10-25			
059	PN 6-40	15-25			

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

2) AD 2000 fiche techn. A4 (Tous sauf EN-JL1040)

16) DIN EN 16668

Schloß Holte-Stukenbrock, 26.07.2023

i. v. d. Richter

(Richter, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par le fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.



Déclaration du fabricant selon la Directive sur les équipements sous pression 2014/68/UE, article 4.3



(Traduction de la déclaration originale du fabricant)

Nous déclarons:

**ARI-Armaturen Albert Richter GmbH & Co. KG,
Mergelheide 56-60, D-33758 Schloß Holte-Stukenbrock**

que la construction, la fabrication et l'essai de cet équipement sous pression sont conformes à l'article 4.3 de la Directive sur les équipements sous pression avec la formulation suivante.

Les équipements sous pression et les modules qui atteignent au maximum les valeurs limites selon le paragraphe 1 aux points a, b et c et le paragraphe 2, doivent être conçus et fabriqués dans le respect des règles de l'art en vigueur dans l'un des états membres, afin de garantir qu'ils puissent être utilisés en toute sécurité. Les équipements sous pression et les modules doivent être accompagnés d'instructions de service suffisantes.

L'apposition sur ces équipements sous pression ou ces modules du marquage CE mentionné à l'article 18 ne doit pas porter préjudice aux autres législations communautaires d'harmonisation de l'Union qui s'appliquent en matière d'apposition de ce marquage.

Description de produits:

Vanne à segment sphérique ARI-PALTRA®-V					Tableau 24
Type	Pression nominale	Diamètre nominale	Groupe de fluide	Diagramme	Normes appliquées
501	PN 40	25	1	6	1
502	PN 10-16	25			

1) DIN EN 12516 / DIN 3840

Schloß Holte-Stukenbrock, 12.02.2024

(Tebbenhoff, Responsable du service ingénierie et développement produits)

La déclaration atteste la conformité avec les directives ci-dessus, et n'engage en rien notre responsabilité dans la protection des autres biens. Les consignes de sécurité dans la documentation du produit doivent être observées. Cette déclaration ne sera plus valide si des modifications non autorisées par le fabricant sont apportées sur les produits ou bien si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.